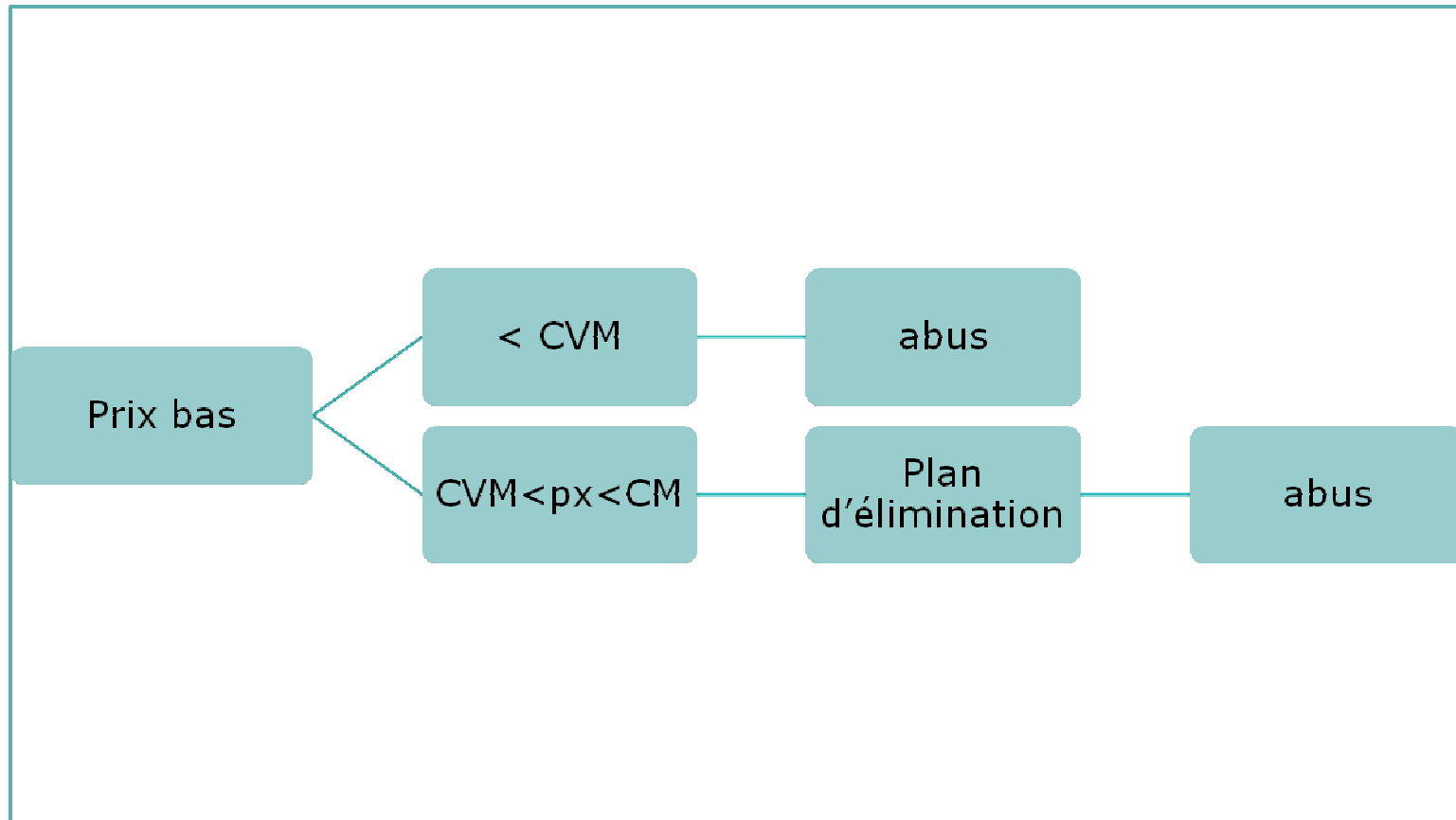


# Actualité du droit des pratiques unilatérales

Conférence AFEC, 8 février 2010  
Anne-Lise Sibony

# Le test de qualification AKZO



CJCE, 2 avril 2009, France  
Telecom/Commission, C-202/07

Université  
de Liège



110. [...] **il ne ressort pas de la jurisprudence de la Cour que la preuve de la possibilité de récupération des pertes [...] constitue une condition nécessaire** afin d'établir le caractère abusif d'une telle politique de prix. En particulier, la Cour a eu l'occasion **d'exclure la nécessité d'une telle preuve dans des circonstances où l'intention éliminatoire de l'entreprise en cause pouvait être présumée** [...] ([...] Tetra Pak/Commission, [...] point 44).

111. Cette interprétation **n'exclut pas**, bien entendu, que la Commission puisse considérer une telle **possibilité de récupération des pertes** comme étant un **élément pertinent** dans l'appréciation du caractère abusif de la pratique en question, en ce qu'elle **peut contribuer**, par exemple, à exclure, en cas d'application de prix inférieurs à la moyenne des coûts variables, des justifications économiques autres que l'élimination d'un concurrent, ou **à établir**, en cas d'application de prix inférieurs à la moyenne des coûts totaux mais supérieurs à la moyenne des coûts variables, **l'existence d'un plan ayant pour but d'éliminer un concurrent** ».

